

CERCLE AÏKI-TAÏ-DÔ DU DOUBS

REINSCRIPTION SAISON 2021-2022

<https://aikitaido.fr/>

2022-2023

Documents à fournir pour le 1^{er} cours :

- Une demande d'adhésion au Cercle Aïki-Taï-Dô du Doubs.
- Une demande d'adhésion à la Maison de Velotte.
- Une demande de licence PRATIQUANT auprès de la **Fédération Française SPORTS POUR TOUS**.
- Un chèque de 150 € chèque libellé à l'ordre du « *Cercle Aïki-Taï-Dô du Doubs* ». A placer dans une enveloppe avec votre nom et votre adresse.
- Un chèque de 15 € chèque libellé à l'ordre de « *La Maison de Velotte* »

COTISATIONS 2022-2023

Adhésion à la Maison de Velotte : 15 € (par chèque libellé à l'ordre de « *La Maison de Velotte* »).

-Cotisation annuelle AÏKI-TAÏ-DÔ (licence et assurance) : 150 € par chèque libellé à l'ordre du « *Cercle Aïki-Taï-Dô du Doubs* ». A placer dans une enveloppe avec votre nom et votre adresse.

TARIFS ADULTES ET ADOLESCENTS (à partir de 14 ans) : Paiement possible en 2 fois : faire les 2 chèques à l'inscription et indiquer au dos la date à laquelle vous souhaitez que le deuxième soit débité.

ATTENTION : L'assurance proposée pour la Fédération Française Sports pour Tous par AIAC Courtage /MMA Entreprises offre les garanties de base suivantes :

- Frais médicaux, pharmaceutiques et chirurgicaux : forfait de 760 € par sinistre après intervention Sécurité Sociale, mutuelle et autres assurances.
- En cas d'invalidité permanente : 25 000 €.
- En cas de décès : 12 500 €.
- Soins dentaires et prothèses : 150 € par dent sans plafond hors intervention de la Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances.
- Optique : 150 € par sinistre après intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances.
- Hospitalisation : Prise en charge intégrale du forfait hospitalier.
- Indemnités journalières : néant.

Ces garanties minimum peuvent être majorées à la demande de tout adhérent et à sa charge : les options complémentaires (1 et 2) et leurs tarifications figurent en bas du document de votre licence.

REMARQUE :

Tout dossier incomplet ne permettra pas d'inscription. Aucun élève ne pourra suivre un cours sans être affilié réglementairement.

IMPORTANT ! Un cours peut être annulé sans engager la responsabilité du club, une information étant placée, chaque fois que possible, à l'entrée de la salle ou au secrétariat.